

**COMMUNE DE FIGUIL: Avis
d'Appel d'offres National
Ouvert en Procédure d'urgence
N° 01/A0N0-PU/RN/D42/C-
F/SG/ST/CIPM/2021 du
05/02/2021 pour les Travaux
de Construction d'un Bloc de
Deux Salles de Classe à
l'Ecole Publique de DOUVA
(Lot 1), à l'Ecole Publique
de KAPTALAM (Lot 2), à
l'Ecole Maternelle de DAMA-
KOLE (Lot 3) et à l'Ecole
Publique de DIKTINGUE (Lot 4)
dans la Commune de Figuil**

[Télécharger le DA0](#)

1. Objet

Dans le cadre de l'exécution des Travaux de Construction d'un Bloc de Deux Salles de Classe à l'Ecole Publique de DOUVA (Lot 1), à l'Ecole Publique de KAPTALAM (Lot 2), à l'Ecole Maternelle de DAMA-KOLE (Lot 3), et à l'Ecole Publique de DIKTINGUE (Lot 4), le Maire de la Commune de Figuil, Maitre

d'Ouvrage lance un Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence.

2. Consistance des prestations

Les travaux comprennent notamment pour chaque lot

- Installation du chantier,
- Terrassements,
- Fondations,
- Maçonnerie et béton en élévation,
- Charpente – Couverture,
- Menuiserie bois et métallique,
- Electricité,
- Revêtement,
- Peinture,
- VRD.

3. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de

N° lot	Désignation du projet	Coût prévisionnel
Lot N 1	Construction d'un bloc de deux (02) salles de classe à l'Ecole Publique de DOUVA dans la Commune de FIGUIL	17 000 000 (Dix-sept millions) francs CFA
Lot N 2	Construction d'un bloc de deux (02) salles de classe à l'Ecole Publique de KAPTALAM dans la Commune de FIGUIL	17 000 000 (Dix-sept millions) francs CFA

Lot N 3	Construction d'un bloc de deux (02) salles de classe à l'Ecole Maternelle de DAMA-KOLE dans la Commune de FIGUIL	17 000 000 (Dix-sept millions) francs CFA
Lot N 4	Construction d'un bloc de deux (02) salles de classe à l'Ecole Publique de DIKTINGUE dans la Commune de FIGUIL	17 000 000 (Dix-sept millions) francs CFA

4. Délai de livraison

Le délai d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux objet du présent appel d'offres est de Trois (03) mois maximum pour chaque lot.

5. Allotissement

Les travaux sont subdivisés en Quatre (04) lots ci-après définis :

N' lot	Désignation du projet	Lieu d'exécution
Lot N 1	Construction d'un bloc de deux (02) salles de classe à l'Ecole Publique de DOUVA dans la Commune de FIGUIL	DOUVA
Lot N 2	Construction d'un bloc de deux (02) salles de classe à l'Ecole Publique de KAPTALAM dans la Commune de FIGUIL	KAPTALAM .'

<p style="text-align: center;">Lot N 3</p>	<p style="text-align: center;">Construction d'un bloc de deux (02) salles de classe à l'Ecole Maternelle de DAMÂ-KOLE dans la Commune de FIGUIL</p>	<p style="text-align: center;">DAMA-KOLE</p>
<p style="text-align: center;">Lot N 4</p>	<p style="text-align: center;">Construction d'un bloc de deux (02) salles de classe à l'Ecole Publique de DIKTINGUE dans la Commune de FIGUIL</p>	<p style="text-align: center;">DIKTINGUE</p>

6. Participation et origine

La participation au présent appel d'offres est ouverte à égalité des conditions, aux entreprises de droit camerounais installées au Cameroun.

7. Financement

Les travaux objet du présent appel d'offres sont d'investissement public du MINEDUB et du MINDDEVEL de l'exercice 2021

les Budget sur les lignes d'imputation budgétaire ci-après :

8. Consultation du dossier

Le dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables au Secrétariat particulier du Maire de la Commune de Figuil, Téléphone : 222 39 70 17 dès publication du présent avis.

9. Acquisition du dossier

Le dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu au Secrétariat particulier du Maire de la Commune de Figuil, Téléphone : 222 39 70 17 dès publication du présent avis par voie de presse écrite et par voie d'affichage dans les locaux de la dite Commune, contreversement d'une somme non remboursable de 80

000 (Quatre vingt mille) francs CFA, payable à la Recette Municipale de la Commune de FIGUIL.

10. Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, devra parvenir au Secrétariat particulier du Maire de la Commune de Figuil au plus tard le 25/02/2021 à 13 heures et devra porter la mention:

**« Avis d'Appel d'Offres National Ouvert en Procédure d'Urgence
N°01/AONO-PU/RN/D42/C-F/SG/ST/CIPM/2021 du 05/02/2021
pour les Travaux de**

**construction d'un Bloc de Deux Salles de Classe à l'Ecole
Publique de DOUVA (Lot 1), à l'Ecole
Publique de KAPTALAM (Lot 2), à l'Ecole Malernclle de DAMA-
KOLE (Lot 3) cl à l'Ecole Publique de DIKTINGUE (lot 4) dans
la Commune de Figuil**

A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

11. Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréées par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce12 du DA0, d'un montant conformément au tableau ci-après et Valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres :

N° lot	Désignation du projet	Cautionnement provisoire
Lot N ° 1	Construction d'un bloc de deux (02) salles de classe à l'Ecole Publique de DOUVA dans la Commune de FIGUIL	340 000 (Trois cent quarante mille) francs CFA

Lot N ° 2	Construction d'un bloc de deux (02) salles de classe à l'Ecole Publique de KAPTALAM dans la Commune de FIGUIL	340 000 (Trois cent quarante mille) francs CFA
Lot N ° 3	Construction d'un bloc de deux (02) salles de classe à l'Ecole Maternelle de DAAAA-KOLE dans la Commune de FIGUIL	340 000 (Trois cent quarante mille) francs CFA
Lot N ° 4	Construction d'un bloc de deux (02) salles de classe à l'Ecole Publique de DIKTINGUE dans la Commune de FIGUIL	340 000 (Trois cent quarante mille) francs CFA

12. Recevabilité des offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Préfet, Sous-préfet), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres, Elles doivent dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou compagnie d'assurance agréées par le Ministère chargé des Finances.

13. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en un temps à savoir : l'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financières qui auront lieu le 25 Février 2021 à 14 heures

au plus tard par la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès de la Commune de Figuil.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

14. Critères d'évaluation

1. Critères éliminatoires

1.1 Offre Administrative

Absence d'une pièce administrative requise après un délai de 48 heures,

- Fausse déclaration ou pièce falsifiée.
- Absence de la caution de soumission,

1.2 Offre Technique

- Fausse déclaration ou pièce falsifiée,
- Absence de l'attestation de visite de site signée sur l'honneur par le soumissionnaire ;
- Absence de la déclaration sur l'honneur par laquelle le soumissionnaire atteste que non seulement il n'a pas abandonné le marché au cours des trois dernières années, mais aussi, il ne figure pas sur la liste des entreprises défaillantes annuellement établie par le Ministre des Marchés Publics ;
- Note technique inférieure à 12 oui sur 17 critères.

1.3 Offre financière

- Offre financière incomplète ;
- Non-conformité du modèle de soumission au DAO ;
- Absence d'un prix unitaire quantifié.

2. Critères essentiels

Les critères relatifs à la qualification des candidats porteront à titre indicatif sur:

- Situation financière ;

- Expérience ;
- Personnels ;
- Matériels ;
- Méthodologie d'exécution des travaux et planning
- Présentation générale des offres

15. Attribution

Le Maître d'Ouvrage attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter le Marché de façon satisfaisante et dont l'offre a été évaluée la moins disante en incluant le cas échéant les rabais proposés.

16. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant 90 jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires sur l'Appel d'Offres peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Secrétariat particulier du Maire de la Commune de Figuil.

NB : Pour tout acte de corruption, bien vouloir appeler ou envoyer un SMS au MINMAP aux numéros suivants : 673 20 57 25/ 699 37 07 48.

FIGUIL le 08 Février 2021

Le MAIRE

MANA MESSINGUE

[Télécharger le DAO](#)